

CCE Cannes - 13/12/2012

Code de Bonne Conduite Environnementale de l'Aéroport de Cannes -Mandelieu



Direction générale de l'Aviation civile

1

DSNA

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Une action de la Charte

Action n° 6 de la Charte pour l'Environnement :

Rédiger un Code de Bonne Conduite Environnementale pour les pilotes fréquentant l'Aéroport Cannes Mandelieu.



Les Acteurs

Ce document engage différents acteurs de l'aéroport :

- les services de la DGAC,
- les opérateurs aériens (compagnies aériennes, aéro-clubs, écoles de pilotage, ...)
- les pilotes,
- les contrôleurs aériens,
- l'exploitant.



La démarche

Le code de bonne conduite a pour objectif de définir certaines dispositions en vue de la limitation des nuisances, en particulier celles qui ne peuvent pas faire l'objet d'un texte réglementaire mais que les signataires s'accordent à respecter,

Le principe fondamental sur lequel repose la conception de ce code de bonne conduite est l'adhésion volontaire et partagée par tous à un but commun : la qualité de l'environnement sonore autour de l'Aéroport Cannes Mandelieu.

Ce code regroupe les engagements pris par ses signataires, afin de les promouvoir à tous les niveaux de leurs organisations internes et à toutes les étapes de leur fonctionnement opérationnel.

Ces actions accompagneront le changement de culture nécessaire pour intégrer le respect de l'environnement comme une exigence majeure.



La démarche

Une démarche qui existe déjà sur la plupart des grands aéroports

Codes de Bonne Conduite Environnementale déjà signés :

Roissy Orly Nice Lyon Marseille Bordeaux
Le Bourget Nantes Toulouse Montpellier



Les Engagements - Principes Généraux

La DGAC :

- veillera que les aspects environnementaux reçoivent une place importante dans les **programmes de formation** des pilotes et des contrôleurs ;
- étudiera les **méthodes de conduite machine** les moins génératrices de nuisances sonores et les promouvra auprès des compagnies aériennes, des pilotes, des concepteurs des procédures de circulation aérienne, des contrôleurs

Les Engagements - Principes Généraux

Les opérateurs aériens :

- s'attacheront à promouvoir, grâce à des procédures d'exploitation et une **politique de formation adaptée**, une stratégie de maîtrise des nuisances sonores ;
- poursuivront la démarche entreprise de **sensibilisation et d'information** de leurs équipages et élèves sur les conditions d'exploitation de l'ACM et sur le contenu de la Charte pour l'environnement ;
- Tout en accordant à **la sécurité une priorité absolue**, des actions seront entreprises dans les domaines suivant :
 - Equipement des flottes en moyens de navigation modernes,
 - Participation aux études,
 - Participation aux réunions et groupes de travail,
 - Développement des consignes d'exploitation adaptées.

Les Engagements - Principes Généraux

Les pilotes :

- **participeront** aux études et expérimentations qui seront conduites.
- s'attacheront à **promouvoir** auprès de leurs mandants la mise en œuvre des nouvelles procédures d'exploitation définies en concertation avec eux et informeront régulièrement les organisations étrangères de pilotes par l'intermédiaire des organisations internationales auxquelles ils appartiennent.

Les Engagements - Principes Généraux

Les contrôleurs aériens :

- **participeront** aux études et expérimentations qui seront conduites ;
- s'attacheront à **vérifier** que les mesures envisagées, étudiées ou évaluées restent applicables dans le fonctionnement quotidien du contrôle ;
- s'attacheront à **promouvoir** auprès de leurs mandants les procédures opérationnelles définies en concertation avec eux.

Les Engagements - Principes Généraux

L'exploitant :

- s'engage à poursuivre la maîtrise des nuisances générées par son exploitation en **privilégiant le dialogue** avec les élus des communes riveraines, les acteurs du transport aérien, les associations de protection de l'environnement et de riverains,
- est chargé **d'organiser et d'animer** les instances de concertation,
- s'engage à **établir les plans d'actions** dans le but de maîtriser les nuisances aériennes et réduire la gêne,
- dispose **d'informations fiables sur le bruit** d'origine aéronautique qui font l'objet d'un contrôle par l'ACNUSA,
- **communique** ces informations aux associations de protection de l'environnement, aux collectivités locales et à toute personne qui en fait la demande sous forme d'un bulletin d'information,
- **s'engage** également à répondre à toute demande ponctuelle de riverains, d'association de protection de l'environnement ou collectivité.



Les Engagements – Dispositions particulières

Après l'énoncé des principes généraux, ce code insiste sur quelques dispositions particulières susceptibles de réduire la gêne ressentie par les riverains :

- Vols IFR : Classement en catégorie B,
Consignes d'approche à vue,
Trajectoires nominales de la VPT 17,
- Conduite du vol au décollage,
- Utilisation des APU,
- Utilisation des reverses,
- Vols VFR : « Ronds bleus »
Restrictions des tours de piste.

Code de Bonne Conduite Environnementale

Il sera revu en tant que besoin pour:

- procéder à des échanges d'informations techniques sur les pratiques et procédures visant à préserver la qualité de l'environnement sonore
- dresser un bilan quantitatif des mesures en vigueur et des pratiques adoptées dans le cadre de ce Code de Bonne Conduite
- examiner les propositions nouvelles formulées au cours de ces rencontres
- approfondir les besoins en termes de formations ou d'informations relatifs à l'établissement de règles ou de procédures nouvelles découlant de ces propositions.

Code de Bonne Conduite Environnementale

Signataires déclarés :

Aéroclubs/écoles/formations

ACCA
Aéroclub d'Antibes
Aéroclub Saint-Raphael
Association Aéroport Cannes-Mandelieu Partenaires
APCVA
UACA
Academie de l'air
Aeromer Eurl
Air Nice/Air Nice média/ Air Nice Touring
Cannes Aviation
Flight plane simulator
IFAERO
Glass Cockpit Aviation
Air Riviera

Administrations

DGAC SNA-SE
DGAC DSAC-SE
Préfecture
ACA

Représentants des Pilotes

4 Pilotes basés sur l'aéroport de Cannes
AOPA France
APALE
EBAA France

Représentants des Contrôleurs Aériens

2 Contrôleurs membres de la CCE de Cannes
SNCTA
USAC-CGT

Compagnies aériennes

Netjets
My Fair jet GMBH
Aviarent SARL
Airgo
Valljet
IXAIR
Proair
Eurofilters holding
Flying Group
Barron Aircraft



Merci !

